



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 11 mai 2023

Restaurant de La Plage 19 h. 30

Procès-verbal

Ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée générale
2. Nomination des scrutateurs
3. Proposition de l'ordre du jour
4. Appel - liste de présences
5. Approbation du procès-verbal du 19 mai 2022
6. Rapport du comité
7. Rapports du caissier et des vérificateurs des comptes
8. Approbation des comptes
9. Admission - Démissions - Radiations
10. Renouvellement du Comité
11. Nomination des vérificateurs des comptes pour 3 ans
12. Fixation de la finance d'admission et de la cotisation annuelle 2024
13. Organisation du feu du 1er août 2023 - 2024 - 2025
14. Divers et propositions individuelles

1. Ouverture de l'assemblée générale

Le président, Cédric PILLARD ouvre l'assemblée à 19 h.35. Cette séance se tient dans les deux salles du fond, car l'an passé, il y avait trop de bruit dans le restaurant. Il salue Mmes et MM. Roland VILLARD, président du Conseil communal, François ARMADA, Municipal, Pedro CAMPS, Service des sports, Ksenia SADILOVA et Gwendoline BARRETO, Service de la culture, Daniel JACCAUD, Jean-Jacques RENAUD et Jean-Luc SCHULE, membres d'honneur, les USL de Grandson et de Yvonand ainsi que Pierre-André JUNOD du JECOS.

Quelques personnes se sont excusées officiellement à cette assemblée.

La convocation est parvenue aux membres dans les délais, cette assemblée peut valablement délibérer.

2. Nomination des scrutateurs

L'Aurore et L'Avenir sont acceptées comme scrutatrices pour la soirée.

3. Proposition de l'ordre du jour

Sans remarques ni modifications, l'ordre du jour sera suivi tel que présenté.

4. Appel - liste de présences

Selon la liste de présentes, 47 sociétés sont présentes et 22 ont pris la peine de s'excuser sur les 130 que compte l'Union.

La majorité sera donc de 24 voix.

5. Approbation du procès-verbal du 19 mai 2022

A disposition sur le site, chacun a pu en prendre connaissance. Il n'y a pas de remarque et ce PV est accepté à l'unanimité avec des remerciements à la secrétaire.

6. Rapport du comité

Le président donne lecture de ce rapport qui fait état des 9 séances du comité, des 42 diplômes et 31 médailles distribués le 24 mars 2022 lors de la Cérémonie des Méritants. Une assemblée générale et une assemblée lotos ont permis aux sociétés de se tenir au courant de ce qui se passe dans l'Union. L'aubade 1^{er} août a été mise sur pieds avec L'Avenir et a déambulé dans la ville.

Le comité de l'USLY remercie les comités des sociétés pour leur travail, les conjoint-e-s ainsi que les autorités locales.

Le rapport est accepté à l'unanimité. par l'assemblée.

7. Rapports du caissier et des vérificateurs des comptes

La parole est donnée au caissier, Olivier DUPERTUIS, qui donne lecture des comptes 2022. Il regrette les arriérés dans les cotisations et recommande aux sociétés de payer chaque facture séparément avec le QR correspondant.

Le résultat de l'exercice se solde par un déficit de Fr. 621.79 ce qui ramène le capital à F. 51'430.63. Aucune question ne vient troubler ce rapport.

La société qui doit lire le rapport des vérificateurs n'étant pas encore là. Le président, avec l'accord de l'assemblée, saute la suite du point 7 et 8, et passe au point 9.

Voir ci-dessous.

8. Approbation des comptes

Voir ci-dessous.

9. Admission - Démissions - Radiations

Le comité a reçu des démissions, il s'agit des Carabiniers d'Yverdon, du Pinson du Nord, du FC féminin, de Procap qui a cessé son activité sur Yverdon et des Amis de la Nature.

L'assemblée accepte à l'unanimité ces démissions.

Une admission a été reçue, il s'agit du Club de Bridge, malheureusement aucun membre du leur comité n'est présent pour présenter cette société.

L'assemblée accepte à l'unanimité ce nouveau membre.

Malheureusement, pour cause de non-paiement de leurs cotisations le comité propose la radiation des quelques membres. Ce sont le Club yverdonnois de Boxe, la société des Brandons et le Castrum d'Yverdon.

L'assemblée accepte à l'unanimité ces radiations.

10. Renouvellement du Comité

N'ayant reçu aucune démission, ni demande d'admission, l'assemblée accepte de reconduire par applaudissements le comité en place, soit :

Cédric PILLARD, président

Thierry PIDOUX, vice-président
Olivier DUPERTUIS, caissier
Marianne KURTH, secrétaire
Alain KLAUS, secrétaire PV
Stéphane ZWAHLEN, membre
Bryan POZZI, webmestre

11. Nomination des vérificateurs des comptes pour 3 ans

Ont été élus pour 3 ans en 2022 : la Niouggen's, Les Parents d'élèves et l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.

12. Fixation de la finance d'admission et de la cotisation annuelle 2024

Au vu de la trésorerie actuelle, le comité propose de laisser la cotisation et la finance d'admission à Fr. 50.- chacune.

L'assemblée accepte à l'unanimité cette proposition.

13. Organisation du feu du 1er août 2023 - 2024 - 2025

Pour 2023 c'est l'Amicale des Sapeurs-pompiers qui s'organisera.

Pour 2024 s'annonce la Niouggen's. Aucune société ne s'annonce pour 2025.

Parole à la Municipalité

Le président passe la parole à Monsieur François ARMADA, qui apporte les salutations de la Municipalité. Il est heureux de rencontrer les sociétés yverdonnoises qui participent à la vie d'Yverdon en accompagnant et organisant des manifestations et la ville les en remercie. Il apprécie l'intégration dans les sociétés des personnes qui arrivent dans cette ville. Il remercie les participants pour leur engagement dans les sociétés et la coordination entre elles. Lors du 1^{er} août, des lotos et de la journée des nouveaux habitants, les présences des membres de l'USLY est primordiale et favorisent les contacts.

Cédric PILLARD remercie le Municipal pour ses encouragements.

14. Divers et propositions individuelles

Le 9 septembre prochain aura lieu l'**accueil des nouveaux habitants** le matin. En collaboration avec le Service de la Culture et le JECOS, sera mis sur pieds, un après-midi ouvert à toute la population dès 13 h. 30. Les sociétés pourront s'y présenter, avec petite démonstration. Il faut faire en sorte d'attirer de nouveaux membres en leur montrant ce qui se fait dans les sociétés.

Ceci se fera cette année en test et dès 2024, les organisateurs espèrent que La Marive soit trop petite. Les membres recevront bientôt un courrier leur demandant s'ils sont intéressés.

Mesdames Ksenia SADILOVA et Gwendoline BARRETO, du Service de la Culture pourront répondre aux questions des membres en fin d'assemblée.

Le président dévoile le **nouveau logo** de l'USL d'Yverdon qui sera dorénavant sur les courriers et courriels. Ce logo a été créé par la fille du caissier, qui est ici remerciée.



Le président passe la parole au vice-président du **Cercle Littéraire** qui va fêter ses 100 ans d'existence. Reporté depuis 2021, cet anniversaire sera marqué par une comédie musicale dès le 31 décembre 2023 jusqu'au 6 janvier 2024. Il y aura des danseuses, comédien-e-s et un orchestre au Théâtre Benno Besson.

A quoi sert l'USL ? Le comité va préparer une liste qui sera sur le site. Entre autres, le comité tient à votre disposition une liste d'adresses que les sociétés améliorent en annonçant les changements dans le comité ou d'adresse, La Poste étant de plus en plus difficile.

On peut noter des avantages dans les locations de salles, dans l'organisation des lotos, des rabais dans La Région pour autant que la société s'annonce et des rencontres.

En attendant la rapportrice des comptes, le président rappelle que le rapport des comptes doit parvenir au caissier avant l'assemblée Générale.

7. Rapport des vérificateurs des comptes

La société de l'APEY se présente enfin ... sans rapport. Récupéré par mail, Mme GABERELL en donne lecture.

La Niouggen's et l'Association des Parents d'élèves se sont rendues le 1^{er} mai 2023 chez le caissier et ont pu vérifier les comptes 2022 de l'USLY.

Ils certifient, à l'appui des pièces comptables et factures présentées, l'exactitude des sommes inscrites dans la comptabilité et propose à l'assemblée de donner décharge au caissier et au comité pour sa gestion et de relever la commission de son mandat. Avec les signatures de Alain GACHET (Niouggen's) et Stefania GABERELL-BEUTLER (APEY).

8. Approbation des comptes 2022

Sans autre question, l'assemblée accepte ces comptes et relève la commission de son mandat à l'unanimité.

Aucune société ne demandant la parole, le président remercie les participants de leur présence, rappelle l'assemblée lotos le 15 juin, annonce que les boissons sont offertes par la société et lève la séance à 20 h. 17.

Le 21 mai 2023

Pour le comité de l'USLY :

Le président Cédric PILLARD

La secrétaire : Marianne Kurth